

Mairie de Marolles-en-Brie
Place Charles de Gaulle
94440 Marolles-en-Brie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° **xx/2025**

Objet : Décision modificative n° 01-2025.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 19 h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 04 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°14/2025 du conseil municipal du 20 mars 2025 relative au budget de la commune pour l'année 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics en date du **xx** décembre 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder au transfert du montant prévu au budget primitif 2024 suite à la réception de la notification du Contrat d'Aménagement Régional concernant l'aménagement du Parvis et de la Brasserie.

De plus, l'Etat a mis en place, après l'adoption de notre budget, un dispositif de péréquation intitulé DILICO. Afin de financer cette nouvelle dépense d'un montant de 39 259,00 €, il est proposé de minorer le chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL du montant à verser.

Enfin, la Trésorerie a demandé une régularisation du chapitre 042 en recette de fonctionnement, pour un montant de 57,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la Décision Modificative n°01-2025 présentée ci-dessous et telle qu'annexée à la présente délibération.

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	I	FINANCES	01	1322	13	FINA	EXCANT	SUBVENTION REGION	+ 269.999,50 €
D	I	URBA	510	2031	20	URBA	PARVIS	FRAIS D'ETUDES	+ 44.952,00 €
D	I	BATC	510	21318	21	BATC	BRASSER	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	+ 225.047,50 €
TOTAL VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT									0,00 €

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	F	FINANCES	20	739218	014	FINA	DILICO	AUTRES PRÉLÈVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FIN	+ 39.259,00 €
D	F	RH	20	64111	012	ADMN	PAI	REMUNERATION PRINCIPALE	- 39.259,00 €
TOTAL VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT									0,00 €

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	F	ADMN	20	777	042	ADMN	ASMN	TRANSF. CPTE DE RESULTAT	57,00 €
R	F	RH	20	6419	013	ADMN	CCAS	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS	-57,00 €
TOTAL VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT									0,00 €

La balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative n° 01-2025 se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 9.970.000,00 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 4.170.399,50 €.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 11 décembre 2025.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.